



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CFDT D.P.

TEL : 33 10 70

Février 2015

N°12

La direction ne répond plus.....

A la dernière réunion des délégués du personnel 2^{ème} collège le 12 février 2015, la direction n'a donné aucune réponse aux questions posées.

La raison évoquée est le manque de temps. Le service des relations sociales n'a pas eu le temps nécessaire pour recueillir les réponses auprès des services concernés.



Peut-être que le manque d'effectif et la charge de travail y sont aussi pour quelque chose.

Résultat : les réponses seront envoyées par mail. Pas de dialogue, Pas d'échanges et les questions sur le chauffage attendront le printemps et les beaux jours. Car pour rebondir sur les réponses, il nous faudra attendre la prochaine réunion, le 12 mars...

Il est à noter qu'à ce jour, le 17 février, aucune réponse n'est encore parvenue aux délégués.

La CFDT déplore une fois de plus le manque d'intérêt de la direction pour ses salariés. Les relations sociales sont de plus en plus impersonnelles et la direction évite de plus en plus le dialogue et la négociation.



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Infos générales : retraites complémentaires

Jean-Louis Malys, le secrétaire national chef de file de la délégation CFDT, explique les enjeux de la négociation qui s'ouvre le 17 février.

Pourquoi avoir décidé d'avancer au 17 février les discussions sur les retraites complémentaires Arrco et Agirc, qui devaient initialement n'avoir lieu qu'en 2018 ?

En 2011, les partenaires sociaux ont signé un accord qui devait courir jusqu'en 2018. À l'époque, la majorité des observateurs économiques estimait que la crise économique était derrière nous. Malheureusement, la situation a continué de se dégrader, rendant caduques les projections financières sur lesquelles nous avons travaillé. [En 2013, nous avons pris une série de mesures](#) (hausse des cotisations, limitation de l'évolution de la valeur du point) pour corriger le tir, mais force est de constater qu'elles ne produisent pas assez d'effets vu la stagnation de notre économie. Les partenaires sociaux ont donc décidé, en mars 2014, d'une nouvelle négociation. Celle-ci débute le 17 février et doit s'achever en juin.

Faut-il s'attendre à de nouvelles mesures d'économie ?

Par le passé, les partenaires sociaux ont su anticiper les difficultés financières des régimes Arrco et Agirc. De 1998 à 2008, ils ont constitué des réserves afin de faire face au déséquilibre démographique, qui était prévisible. Or les hypothèses économiques sur lesquelles nous travaillons aujourd'hui montrent que, sans nouvelles mesures, ces réserves seront épuisées en 2027 pour l'Arrco et – c'est beaucoup plus inquiétant – en 2018 pour l'Agirc, alors que le déséquilibre démographique est toujours là. Nous n'avons pas d'autres choix que d'agir si nous voulons assurer l'avenir des régimes. Trouver de nouvelles économies est donc inévitable.

Quels sont les différents scénarios sur la table ?

Il est trop tôt pour se prononcer. Les différentes séances de négociation doivent permettre de clarifier la position de chacun en vue de construire ensemble un scénario non pas idéal mais équilibré. Pour la CFDT, il est fondamental que les efforts qui seront demandés soient équitablement partagés entre les salariés, les entreprises et les retraités, et qu'une attention particulière soit portée aux retraités les plus modestes. Nous pensons également qu'il est nécessaire de parvenir à un accord de long terme afin de rassurer les salariés sur l'avenir de leur système de retraite complémentaire.

Le rapprochement de l'Arrco et de l'Agirc est-il envisagé ?

Le rapprochement de ces régimes paraît incontournable. Depuis plusieurs années, les partenaires sociaux le préparent en faisant converger les règles des deux régimes. Aujourd'hui, l'impasse financière dans laquelle se retrouve l'Agirc à court terme plaide pour aller plus vite et plus loin. Encore faut-il se mettre d'accord sur les modalités pratiques d'une telle opération. Pour la CFDT, c'est l'un des enjeux de cette négociation.

La CFDT pense-t-elle trouver un accord dans la période ?

Les partenaires sociaux ont toujours pris leur responsabilité en matière de retraites complémentaires et n'ont pas hésité à prendre des mesures difficiles pour éviter de pénaliser les générations futures. Dans son dernier rapport, la Cour des comptes l'a souligné. Il n'y a pas de raison que cette négociation fasse exception. Aux partenaires sociaux de prouver, dans la période, qu'ils sont capables de dépasser certaines postures pour trouver un terrain d'entente.